

LES AIDES FINANCIERES A LA MOBILITE INTERNATIONALE



LES DEMANDES DE BOURSE SONT A DEPOSER AU SERVICE DES AFFAIRES INTERNATIONALES DE L'UBS

POUR LE **25 AOUT 2024** POUR LES SÉJOURS D'ÉTUDES

ET POUR LE **10 JANVIER 2024** POUR LES STAGES EN ENTREPRISE

Important : les bourses de mobilité internationale attribuées par l'UBS ne sont pas cumulables.

Les demandeurs ne choisissent pas le type de financement, les bourses sont attribuées par le conseil des relations internationales en fonction des enveloppes disponibles, des critères d'éligibilité des programmes et du nombre de demandes.

LA BOURSE D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SUR CRITERES SOCIAUX

Les étudiants titulaires d'une bourse versée par le Crous conservent le bénéfice de celle-ci pendant la durée de leur séjour à l'étranger.

Les bourses suivantes sont attribuées aux étudiants de l'UBS selon les décisions du conseil des relations internationales :

LA BOURSE « AIDE À LA MOBILITE INTERNATIONALE » (AMI) DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

... est réservée aux étudiants boursiers sur critères sociaux en séjour d'études à l'étranger dans un établissement partenaire de l'UBS ou en stage à l'étranger.

Le montant de la bourse est de 400€/mois, selon arrêté ministériel, et est valable pour un séjour de 3 à 9 mois maximum (les demi-mois ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'allocation). Le nombre de bourses de mobilité internationale est attribué chaque année à l'UBS par le Ministère.

LA BOURSE DE MOBILITE DE L'UNIVERSITE BRETAGNE SUD (non cumulable avec les autres bourses)

L'UBS dispose d'une enveloppe budgétaire de 5000 € pour l'année 2024, destinée à soutenir les projets de mobilité des étudiants de l'Université dans le cadre d'un séjour académique ou d'un stage en entreprise à l'étranger.

Le montant mensuel de cette bourse est compris entre 100 € et 400 € selon la destination, la durée du séjour (10 mois maximum) et la situation sociale de l'étudiant (Quotient familial inférieur à 35 000 €).

LES BOURSES ERASMUS+ (non cumulable avec les autres bourses)

- Erasmus+ Études

Elle est versée par l'Union Européenne à l'université via l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation. L'Université Bretagne Sud a la possibilité de créer des statuts allocataires Erasmus+ et non-allocataires Erasmus+, et permet donc de financer 1 étudiant sur 2 : les non-boursiers CROUS par exemple.

- Erasmus+ Stages

L'Université Bretagne-Sud a reçu l'accréditation de l'Agence Erasmus+ France / Éducation Formation pour gérer les financements des étudiants en entreprise en Europe d'une durée de 2 à 12 mois dans le cadre du programme Erasmus+ Stages.

☞ La priorité sera donnée par le conseil des relations internationales de l'UBS aux séjours de + de 3 mois.

Le montant des bourses Erasmus+ Études ou Stages varie en fonction du pays d'accueil.

➤ Taux applicables pour la convention 2022-1-FR01-KA131-HED-000061748

Le montant mensuel par groupe pays a été déterminé par le conseil des relations internationales de l'UBS du 18 septembre 2023.

	Pays de destination	Montant par mois en €	
		Erasmus+ Études	Erasmus+ Stages
Groupe 1 <i>Pays participant au programme avec un coût de vie élevé</i>	Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Suède Pays partenaires de la région 14	500 €	+150 €/mois
Groupe 2 <i>Pays participant au programme avec un coût de vie moyen</i>	Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal Pays partenaires de la région 5	450 €	+150 €/mois
Groupe 3 <i>Pays participant au programme avec un coût de vie bas</i>	Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, Turquie, Serbie	400 €	+150 €/mois

Complément « Inclusion »

Un complément financier forfaitaire « inclusion » de 250 € par mois est attribué aux étudiants allocataires Erasmus+ 2022 « avec moins d'opportunités » c'est-à-dire les plus fragiles, les plus éloignés de la mobilité et ceux qui en ont le plus besoin, répondant à l'un des critères suivants :

1. en situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)
2. habitant dans une commune classée zone de revitalisation rurale (ZRR)
3. habitant à une adresse classée quartiers prioritaires de la ville
4. boursier de l'enseignement supérieur sur critères sociaux aux échelons 6 et 7
5. appartenant à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 551 €

Forfait « Transport à moindre empreinte carbone »

Les étudiants qui justifient de l'utilisation d'un mode de transport à moindre empreinte carbone (train, vélo, bus, covoiturage), obtiendront un forfait de 50 € et la prise en compte des jours de voyage dans la limite de 4 jours supplémentaires dans le calcul du montant de leur bourse Erasmus+.

LES BOURSES DE LA REGION BRETAGNE : Programme « Jeunes à l'International » (non cumulable avec une autre aide publique : européenne, nationale, régionale, départementale, locale)

Niveau Licence et Master

Au titre de l'année universitaire 2023-2024 la Région Bretagne a attribué à l'UBS 45 bourses pour des séjours d'études ou des stages à l'étranger.

Publics éligibles : étudiants inscrits en formation initiale, à temps complet en Licence, Master ou diplôme d'ingénieur, ainsi que les étudiants en 3ème année de BUT à titre expérimental.

Attention : les étudiants étrangers venant étudier en France ne sont pas éligibles à la bourse JALI s'ils effectuent leur stage dans leur pays d'origine.

Critères d'attribution de la Région Bretagne :

- ✓ Effectuer un séjour de 26 jours à 10 mois
- ✓ Quotient familial inférieur à 25 000 €

☞ La priorité sera donnée par le conseil des relations internationales de l'UBS aux séjours de + de 3 mois.

Montant de la bourse :

- ✓ 200 € par mois dans la limite de 10 mois
- ✓ bonus de 150 € par mois pour les étudiants boursiers sur critères sociaux
- ✓ bonus de 150 € par mois pour les étudiants en situation de handicap

La bourse « Jeunes à l'International » est versée directement par la Région Bretagne sur le compte de l'étudiant en une seule fois sur validation de l'établissement d'origine. Elle ne sera définitivement acquise qu'après transmission par le bénéficiaire, sur l'Extranet de la Région Bretagne, du bilan d'expérience et de l'attestation d'exécution de la mobilité.

Niveau BUT

Ce programme dépend également du Conseil Régional de Bretagne et concerne les étudiants des filières BTS et BUT 1ère et 2ème année, il permet d'obtenir un financement pour un stage en entreprise à l'étranger.

Les renseignements sont disponibles auprès des responsables des stages des IUT.

Les bourses suivantes sont à solliciter directement par les étudiants :

Ces informations sont données à titre indicatif seulement et n'engagent pas l'Université Bretagne Sud.

LES BOURSES DES COLLECTIVITES LOCALES

Attention selon les collectivités elles sont non cumulables avec les autres bourses.

Chaque collectivité locale a sa propre politique en matière d'aide à la mobilité étudiante. Vous devez donc vous adresser directement auprès des collectivités locales qui vous concernent.

- **Mairie** : pour plus d'information contactez votre mairie de résidence principale.
 - Ville de Vannes : contacter la ville directement
 - Ville de Lorient : dans le cadre de sa politique jeunesse, la Ville de Lorient a mis en place un dispositif « **AJT vos projets** » qui vise à soutenir les projets et initiatives des jeunes lorientais ayant entre 16 à 29 ans en leur permettant de bénéficier d'aide financière et méthodologique. Renseignements sur <https://www.lorient.bzh/ajt/> ou auprès du Service Jeunesse & Relations Internationales au 02 97 02 21 71
- **Conseil Régional** (si différent de la Région Bretagne) : <https://annuaire.service-public.fr/navigation/cr>
- **Conseil Départemental** : <https://annuaire.service-public.fr/navigation/cg>

Pour le Morbihan il s'agit du programme **CampusTrotter 56** : bourse de mobilité à titre individuel attribuée en fonction des ressources et de la résidence fiscale des parents dans le Morbihan.

Conseil Départemental du Morbihan
Direction de l'éducation, du sport et de la jeunesse
Hôtel du département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 Vannes cedex
Tél. : 02 97 54 81 44 - Courriel : education@morbihan.fr

Demande d'aide à renseigner directement en ligne sur le site internet du département <https://subventions.morbihan.fr>

ISBLUE (Ecole universitaire de recherche ISblue, Interdisciplinary graduate school for the blue planet) : <https://www.labexmer.eu/fr/formation/bourses-mobilite>

Le soutien à la **mobilité internationale sortante** d'ISblue concerne tout étudiant inscrit en formation de Master ou d'école d'ingénieur d'un partenaire d'ISblue : UBO, **UBS**, IMT-Atlantique, ENSTA Bretagne, ENIB, Ecole Navale.

La bourse est accordée sous conditions : projet de mobilité hors de France pour un **stage obligatoire** dans le cadre de la formation, sujet de stage en **lien avec les thèmes de recherche ISblue** : ocean and climate regulation, ocean-Earth interactions, sustainable coastal systems, living ocean and ecosystem services, and long-term observing systems for ocean knowledge

- **non cumulable avec d'autres bourses** (Union Européenne, Aides Régionales, ou délivrée par l'établissement où l'étudiant est inscrit) pour la même mobilité.

ANNUAIRE DES PROGRAMMES DE BOURSES

Cet outil répertorie toutes les aides délivrées par les États (français et étrangers), les collectivités territoriales, les entreprises, les fondations et les établissements d'enseignement supérieur. Filtrez votre recherche par nationalité, domaine et niveau d'études pour trouver les aides qui correspondent à votre profil et votre projet.

<http://campusbourses.campusfrance.org/fria/bourse/#/catalog>

LES BOURSES DE L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Le Bureau Europe de l'Ouest de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) lance un appel à candidatures afin de soutenir les mobilités de stages professionnels ou académiques des étudiants en Master inscrits dans un établissement membre de l'AUF en Europe de l'Ouest. Ce stage doit se dérouler dans un pays hors Union européenne, en priorité de l'Afrique subsaharienne ou du pourtour méditerranéen. L'organisme d'accueil peut être une ONG, une entreprise, une administration publique, une université ou un centre de recherche.

Pour plus d'information : <https://www.auf.org/bureau/bureau-europe-de-l-ouest/actualites-regionales/lancement-de-lappel-soutien-mobilite-de-stages-mas/>

BOURSES D'EXCELLENCE FULBRIGHT

La Commission Franco-Américaine (CFA) contribue à développer les liens d'amitié et de coopération entre la France et les États-Unis par l'intermédiaire d'échanges éducatifs. Elle offre des bourses à des étudiants, à des jeunes professionnels et à des chercheurs français et américains.

Pour en savoir plus : <http://www.fulbright-france.org/>

Ou <https://fulbright-france.org/fr/bourses-fulbright-partenaires/programmes/etudiants>

BOURSE POUR STAGE PRATIQUE EN ALLEMAGNE L'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ)

L'OFAJ subventionne des stages pratiques qui doivent faire partie intégrante des études et être reconnus au retour.

Ceux-ci doivent s'inscrire, en règle générale, dans le cadre d'un jumelage universitaire et s'adressent aux étudiants de 18 à 30 ans de toutes disciplines, inscrits en licence (maximum Bac+3). Cette bourse est accordée uniquement aux jeunes avec moins d'opportunités.

Les demandes doivent être centralisées par le SAI.

L'OFAJ verse une bourse mensuelle de 300 € au stagiaire dans la limite de 3 mois et prend en charge les frais de voyage sur une base forfaitaire.

L'OFAJ n'a pas vocation à rechercher des stages ou à transmettre des offres de ce type.

Pour plus d'information : <http://www.ofaj.org/>

Formulaire de demande de bourse disponible à l'URL : <https://www.ofaj.org/ressources.html?category=116>

PROGRAMMES DU DAAD

L'Office Allemand d'Echanges Universitaires propose différents financements pour effectuer des séjours d'études et de recherche en Allemagne :

Pour plus d'information : <http://paris.daad.de/daad.html> ou <https://www.daad-france.fr/fr/trouver-un-financement/aide-a-la-candidature/>

LES BOURSES DU ROTARY

Le but des Bourses de la Fondation Rotary est de promouvoir l'entente internationale et les relations amicales entre les peuples de pays et zones géographiques différents. Les boursiers sont des étudiants de premier, deuxième ou troisième cycle.

Le Rotary propose plusieurs dispositifs de bourses dont les programmes bourses européennes et bourses professionnelles.

Pour en savoir plus : <https://www.rotary.org/fr/our-programs/scholarships>

Ces bourses ne sont pas d'un niveau très élevé. Il faudra donc prévoir un budget pour votre voyage et votre séjour hors de France. Les frais de séjour sont plus ou moins élevés selon le pays d'accueil et les facilités qui vous seront proposées.

Il est important d'établir son budget (voir modèle page suivante) avant de se porter candidat à une mobilité internationale afin de s'assurer de la faisabilité de son projet.

Budget prévisionnel type

Dépenses		Recettes	
Voyage		Bourse sur critères sociaux (CROUS)	
Transport sur place		Fonds personnels	
Logement		Prêt bancaire	
Frais d'assurance : - santé - rapatriement - vaccins		Bourse d'une collectivité locale (mairie, département, région)	
Frais de visa		Bourse d'un autre organisme	
		Gratification de stage	
Total		Total	

